

rédigé en deux parties, de manière à assurer aux employés du ministère de la Production de défense qu'on ne les mettra pas à pied dans un ou deux ans. Puis, les autres articles du bill pourraient conférer des pouvoirs d'une durée limitée et, lorsque la période prescrite serait terminée, le ministre qui dirigerait alors le ministère pourrait soumettre une nouvelle requête au Parlement. Je ne crois pas qu'il ait à craindre que ces pouvoirs lui soient refusés s'ils sont alors nécessaires. Il lui suffira de démontrer qu'ils le sont. C'est l'expérience qu'on a faite depuis sept ou huit ans. Chaque fois que le Gouvernement demande des fonds au Parlement, pour la défense ou d'autres motifs semblables, il les obtient. Cela démontre bien que nous faisons confiance au ministre qui dirige ce ministère. Mais rien ne nous assure que celui qui lui succédera et qui appliquera cette loi utilisera ces pouvoirs avec autant de circonspection. Voilà le principe en jeu.

Les honorables députés devraient étudier la question soigneusement. Comme il n'y a pas de crise, je ne vois pas quel mal il y aurait à ne pas adopter cette loi cette année. Je suis convaincu que les juristes du ministère de la Justice et les adjoints du ministre peuvent rédiger une loi qui sera acceptable, qui ne sera pas dangereuse et qui protégera le personnel du ministère de la Production de défense.

Je suis convaincu que c'est là l'objet de la loi, plus que toute autre chose car, lorsque le premier ministre a expliqué la mesure, il y a consacré beaucoup plus de temps et il nous en a donné une explication complète parce que c'était un motif sérieux. Cependant, j'estime que les raisons qui nous ont été exposées pour appuyer la révocation de l'article 41 de cette loi ne sont pas aussi solides. J'avoue franchement que je ne vois pas comment je pourrais appuyer ce bill, bien qu'il renferme certaines dispositions que j'approuve.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion des deux derniers jours sur la motion tendant à la deuxième lecture de ce projet de loi. J'espère qu'on ne m'accusera pas d'hérésie politique à cause de ce que je vais dire, mais après avoir écouté la discussion, et particulièrement les paroles des membres de la loyale opposition de Sa Majesté, je pense qu'il est temps de formuler ces remarques. Nous sommes tous élus ici comme membres du Parlement, mais nous représentons divers partis. Cela est conforme à nos coutumes et c'est peut-être ce qui convient. Ayant été élus à la Chambre des communes, bien que nous appartenions à

certains partis qui défendent certains principes et certaines idéologies, à notre titre de membres de la Chambre nous avons des responsabilités qui varient quelque peu lors des élections.

A mon avis, il est tout à fait mal et contraire aux intérêts de la démocratie parlementaire qu'un parti qui a la direction du gouvernement ne tienne aucun compte des propositions et des vœux formulés par les membres de l'opposition, tout simplement parce qu'ils constituent l'opposition. D'autre part, il est également mal que les membres de la Chambre des communes qui font partie de l'opposition s'opposent à une mesure présentée par le Gouvernement tout simplement parce qu'elle est présentée par le Gouvernement et qu'eux font partie de l'opposition. A cause de ces sentiments, j'espère qu'on ne m'accusera pas d'hérésie politique.

Le Gouvernement a tort, à mon avis, de faire fi des propositions émanant de l'opposition; d'autre part, aucun parti de l'opposition n'est excusable de s'élever contre une mesure simplement parce qu'elle a été présentée par le Gouvernement.

Après avoir suivi le débat ces deux derniers jours, et en particulier après avoir écouté les discours des membres de la loyale opposition de Sa Majesté qui siègent à ma droite, je crains qu'ils ne s'opposent à cette mesure que pour une seule raison, savoir qu'elle a été présentée par le Gouvernement.

M. Churchill: Absurde.

M. Winch: Mon ami déclare que ça ne tient pas debout.

M. Churchill: J'ai dit que c'était absurde, monsieur l'Orateur.

M. Winch: J'ai dit ce que j'en pensais. J'ai exprimé mon opinion. Le Parlement n'y gagne rien quand des députés s'élèvent contre une mesure simplement parce qu'ils siègent dans l'opposition.

Depuis le peu de temps que je siége ici, j'ai parfois eu l'impression que le ministre de la Production de défense surtout en sa qualité de ministre du Commerce, était dans l'erreur, pour ce qui est tant de son programme que de ses décisions. Je crois que, à titre de ministre de la Production de défense, il prend à l'occasion des décisions erronées. Cependant, je n'hésite pas à dire de mon siège, ici, du côté de l'opposition, qui si le groupe de la CCF détenait le pouvoir et que s'il lui fallait prendre des mesures d'urgence et mettre de côté toute formalité, je confierais cette tâche, sans la moindre hésitation,—si j'avais mon mot à dire,—à un homme du nom de C. D. Howe. Son passé